



La TRANS'Yssoirienne - Dimanche 7 avril 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : organisation

La 5^e édition de la course à obstacles *La TRANS'Yssoirienne* est organisée le dimanche 7 avril 2019 par la Ville d'Issoire, l'USI et le 28^e Régiment de transmissions. Les participants déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter l'environnement.

La course est ouverte aux personnes de plus de 15 ans sur présentation d'une autorisation parentale et d'un **certificat médical de moins d'un an**, de non contre-indication à la pratique d'une course à pied en compétition ou d'une licence FFA.

ARTICLE 2 : inscription et droit d'engagement

L'inscription peut se faire à partir du 11/02/2019 - 8h :

- Sur le site internet www.sportips.fr (paiement en ligne par CB), jusqu'au vendredi 5 avril 2019 - 20h¹.
- Par bulletin d'engagement, à la Maison de l'USI, sise 9 rue des Couteliers, 63500 Issoire (règlement par chèque à l'ordre de *Sportips*), jusqu'au vendredi 29 mars 2019.

Les tarifs sont les suivants :

- **15-20 ans**
 - Individuel : 10 €
 - Par équipe* (3 à 10 pers) : 9 € / pers
- **+20 ans**
 - Individuel : 18 €
 - Par équipe² (3 à 10 pers) : 15 € / pers

²Les équipes doivent être composées d'au moins 3 membres et ne peuvent excéder 10 membres. Possibilité de créer des équipes mixtes (15-20 ans/+20 ans/invités).

Pour des raisons de sécurité, **le nombre d'inscrits est limité à 1500 (1200 civils et 300 militaires)**.

Des inscriptions de dernière minute peuvent se faire sur place, le Jour J (clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ de la course). Les dossards sont remis le jour de la course au gymnase des Prés (avenue Antonin-Gaillard). Les noms et les logos des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

ARTICLE 3 : course

L'épreuve au programme est une course d'obstacles de **8 km avec plus de 30 obstacles**. Elle comporte un ravitaillement et donne lieu à un classement.

ARTICLE 4 : départ/arrivée

Le départ se fait au 28^e RT (Quartier de Bange) et l'arrivée au Bout du Monde. À l'arrivée, des douches sont à disposition des participants, au gymnase des Prés (avenue Antonin-Gaillard).

Afin de fluidifier la course, les départs sont effectués par vagues, espacées d'une dizaine de minutes.

Ces dernières sont communiquées la veille de la course, sur la page Facebook de la Ville d'Issoire.

ARTICLE 5 : parcours

La TRANS'Yssoirienne est une course pédestre disputée pour l'essentiel sur la voirie et sur les chemins de la commune d'Issoire.

Le parcours est balisé, par des barrières, de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol réalisés à l'aide de peinture respectueuse de l'environnement.

Les accompagnateurs et les chiens sont interdits durant la course sur tout le parcours.

Des signaleurs sont positionnés tout au long du parcours pour orienter en cas de sortie de circuit.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables du temps perdu par un coureur égaré.

Le balisage est retiré en majeure partie par les organisateurs à l'issue de la course.

ARTICLE 6 : temps limite

Le temps limite est fixé à 2 heures 30 après le départ initialement prévu à **10h au 28^e RT**.

Passé ce délai, les concurrents sont mis hors course par les organisateurs.

Tout coureur hors course doit remettre son dossard aux signaleurs du PC et donc rejoindre l'arrivée en suivant le parcours des 8 km.

En cas d'abandon, tout coureur doit le signaler aux organisateurs.

ARTICLE 7 : récompense

Un lot est offert à tous les participants.

ARTICLE 8 : assurance

Une assurance responsabilité civile doit être souscrite pour cette épreuve.

ARTICLE 9 : droit à l'image

L'autorisation est donnée aux organisateurs ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires.

ARTICLE 10 : sécurité

La sécurité est assurée par la Croix Rouge française et le cas échéant par la caserne des Sapeurs pompiers d'Issoire.

Un médecin est également dépêché sur place.

¹ou dans la limite des dossards disponibles.